

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 4^{ème} trimestre 2023

Séance du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le trente octobre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Eric FRULLINO
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ		X		Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET			Philippe LANGANNE	David DEVULDER			Jean-Marc STEDILE
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2023-107 ECONOMIE - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2024

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les article L.2321-2 et R.2321-2,

VU le code du travail,

VU la délibération n° 2023-71 du Conseil de la communauté de communes Fier et Usse du 28/09/2023 portant avis de la CCFU pour l'ouverture des commerces le dimanche en 2024,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire selon lequel :

Les maires des communes peuvent accorder des autorisations d'ouverture aux commerces de leur territoire jusqu'à 12 dimanches par an. Cependant, au-delà de 5 dimanches, ils doivent préalablement obtenir un avis favorable de l'intercommunalité à laquelle la commune appartient.

Le Conseil communautaire de la CCFU a décidé le 28 septembre 2023 de permettre aux maires d'autoriser l'ouverture des commerces les 7 dimanches suivants pour 2027 :

- 14 janvier 2024 (premier dimanche de la période des soldes d'hiver)
- 30 juin 2024 (premier dimanche de la période des soldes d'été)
- 1er décembre 2024
- 8 décembre 2024
- 15 décembre 2024
- 22 décembre 2024
- 29 décembre 2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-107	ECONOMIE - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2024
--------------	------------	---

Pour une cohérence sur le territoire intercommunal et sur la zone commerciale du Grand Epagny, il est proposé de suivre la proposition de dates du Grand Annecy.

Pour les commerces de détails d'ameublement et d'électroménager l'ouverture à ces dates reste par ailleurs conditionnée à la suspension par le préfet de ses deux arrêtés n°5/1976 et n°697/2000 leur faisant obligation de fermeture.

Le Conseil municipal doit être consulté pour avis sur ces propositions d'ouverture. Il appartient ensuite au Maire de prendre la décision finale par arrêté.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- De rendre un avis favorable à l'autorisation d'ouverture des commerces les sept dimanches proposés ci-dessus par le Grand Annecy pour l'année 2024
- De charger Monsieur le Maire de transmettre cet avis à la CCFU, à la commune d'Epagny-Metz-Tessy et au Préfet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	27				

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.




Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :
 De sa transmission en Préfecture le : 08/11/2023
 De sa mise en ligne le : 09/11/2023

